



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT-537

Déposé le : 21.06.16

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Ce n'est pas leur sentence, et pourtant c'est leur peine

Texte déposé

La fondation à but non lucratif Relais Enfants Parents Romands (REPR), soutient depuis bientôt 4 ans, les familles et les enfants de détenus en Suisse romande. Ses activités d'accompagnement et de soutien se sont implantées dans les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Vaud à la satisfaction des Services pénitentiaires, des familles et des enfants, souvent démunis devant l'incarcération d'un des leurs.

Dans le canton de Vaud, les équipes de REPR ont effectué en 2015, 110 entretiens avec des parents, des enfants, des professionnels dans les prisons et à l'extérieur. 579 personnes ont été transportées dans la navette Chavornay-EPO, éloignés de 8 km de la gare par une route dangereuse et sans trottoir. 40 enfants ont bénéficié d'un accompagnement individuel en détention dans des conditions mieux adaptées au maintien d'un lien affectif.

REPR mène ses projets grâce à 387 bénévoles, au soutien financier de quelques communes, de dons privés et d'entreprises, d'organisations de soutien et de la Fondation Drosos qui s'achève cette année. Aucune participation étatique pour une action reconnue, essentielle dans la perspective du maintien filial et de la réinsertion qui est le but de toute détention.

Le Canton de Genève accorde une subvention de CHF 171'000.- à REPR. En août 2014 la fondation a déposé un dossier demandant au Canton de Vaud de la soutenir. La réponse se fait attendre et il manque CHF 80'000.- au REPR pour terminer l'année 2016. Si rien ne se passe, cet automne, il faudra mettre la clé sous le paillason.

La Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil à l'honneur d'interpeller le Conseil d'Etat en lui posant les questions suivantes.

1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que l'action du REPR est nécessaire ?
2. Envisage-t-il de soutenir financièrement cette fondation ?
3. Une participation rapide évitant ainsi la disparition du REPR, est-elle possible ?

La CPVGC remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat et espère que le REPR pourra poursuivre ses activités auprès des familles et des enfants des personnes détenues.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



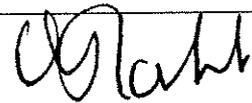
Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Mireille Aubert pour la CPVGC

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch